

Délibération **2018 BS 109** du Bureau Syndical
du Parc naturel régional du Luberon

**Objet : PROJET TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC DU LUBERON ET DE LA RESERVE DE BIOSPHERE
LUBERON-LURE - DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

Messieurs CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

AMOROS à Dominique SANTONI.

PRIMO à Jacques DECUIGNIERES.

TRINQUIER à Gisèle MAGNE.

Monsieur

BERGER à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Mesdames AMOROS, BOR, PRIMO.

Messieurs BERGER, ROUX.

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu la stratégie globale pour la biodiversité en Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu le Schéma de cohérence écologique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Considérant la nécessité de définir la trame verte et bleue à l'échelle du Parc naturel régional du Luberon et la réserve de biosphère Luberon-Lure ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet, estimé à 62 500 € TTC, consistant en la définition de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Parc naturel régional du Luberon et de la réserve de Biosphère Luberon-Lure, l'animation, la communication et la valorisation des résultats ;

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.

Région	80%	50 000,00 €
Participation PNRL ingénierie	20%	12 500,00 €
TOTAL	100%	62 500,00€

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI